



PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2026
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE MARIA-GORETTI
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école primaire Maria-Goretti, tenue le 3 février 2026, à 18 h 30, au salon du personnel de l'établissement, situé au : 172, rue Guévremont, Sorel-Tracy, Québec, J3P 3K6, à laquelle sont présents :

Membres					
Parents	✓	Personnel	✓	Communauté	✓
M ^{me} Laurence Lajeunesse, présidente	✓	M ^{me} Mélanie Daoust, enseignante	✓	Autre invité :	☐
M ^{me} Jany Bergeron, vice-présidente	✓	M ^{me} Marie-Hélène Salvas, enseignante	✓		
M ^{me} Emmanuelle Grenier	✓	M ^{me} Mélanie Blain, enseignante	✓	Direction	
M. Pascal Cournoyer	AM	M ^{me} Brigitte Berger, responsable du SDG	✓	M ^{me} Karine Boily	✓
M ^{me} Audrey Comtois	✓	M ^{me} Marie-Claude Boily, psychoéducatrice	✓	M ^{me} Deslilas Fournier	✓
		M. Louis-Simon De Guise, enseignant substitut			

AM : Absence motivée ANM : Absence non motivée

1. SUJETS STATUAIRES

1.1 Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'ouverture de l'assemblée se fait à 18 h 34 et la direction procède à la vérification du quorum.

C.É.-26-02-891

1.2 Lecture, ajouts et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Emmanuelle Grenier que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité
C.É.-26-02-891

C.É.-26-02-892

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 5 novembre 2025

Il est proposé par Madame Mélanie Blain d'adopter le procès-verbal du 5 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité
C.É.-26-02-892

1.4 Suivi au procès-verbal du 5 novembre 2025

Aucun suivi pour ce procès-verbal.

1.5 Période de questions du public

Aucun public présent.

2. SUJETS DE DÉCISIONS

C.É.-26-02-893

2.1 Présentation du code de vie modifié

Il est proposé par Madame Audrey Comtois d'adopter les modifications au code de vie.

**Adopté à l'unanimité
C.É.-26-02-893**

C.É.-26-02-894

2.2 Approbation de la grille-matière et de la grille-horaire

CONSIDÉRANT les articles 86 et 89 de la Loi sur l'instruction publique, concernant le temps alloué à chaque matière.

CONSIDÉRANT les discussions et consultations des membres du personnel de l'établissement.

C.É.-26-02-894

Il est proposé par Madame Jany Bergeron et appuyé de Madame Laurence Lajeunesse que le C.É. approuve le temps alloué à chaque matière et la grille-horaire pour l'année scolaire 2026-2027, tel que présenté par la direction et versé au présent procès-verbal.

C.É.-26-02-895

2.3 Adoption ou actualisation de plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours

CONSIDÉRANT les articles 75.1, 77 et 83.1 de la Loi sur l'instruction publique, concernant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

C.É.-26-02-895

Il est proposé par Madame Audrey Comtois et appuyée de Madame Emmanuelle Grenier que le C.É. adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence ou son actualisation, tel que présenté par la direction et annexé au présent procès-verbal.

C.É.-26-02-896

2.4 Décisions sur les activités de financement au besoin (Fonds à destination spéciale)

Le suivi du projet de la cour d'école est présenté par Madame Deslilas Fournier. Plusieurs rencontres avec des partenaires sont à venir. Il est question d'une bonification du projet initial. Des fonds provenant de diverses partenaires totalisant près de 92 000,00 \$ sont disponibles présentement.

Il est demandé aux membres du C.É. la possibilité d'ajouter à cette somme, une partie des montants du fonds à destination spéciale actuel totalisant 30 000,00 \$.

CONSIDÉRANT le projet de la cour d'école.

C.É.-26-02-896

Il est proposé par Madame Mélanie Blain et appuyé par Madame Marie-Hélène Salvas d'approuver le transfert de fonds à destination spéciale au projet de la cour d'école.

2.5 Suivi au budget révisé

Madame Karine Boily présente le suivi budgétaire aux membres. Les données sont conformes aux besoins de l'école.

2.6 Choix du photographe 2026-2027

Il est proposé par Madame Laurence Lajeunesse d'approuver le choix du photographe pour l'année scolaire 2026-2027.

**Approuvé à l'unanimité
C.É.-26-02-897**

2.7 Approbation des activités qui nécessitent un changement à l'horaire et qui impliquent un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement, notamment les sorties et les voyages

Aucune nouvelle activité à présenter aux membres.

3. SUJETS D'INFORMATIONS

3.1 Information de la présidence

Madame Laurence Lajeunesse fait mention de sa présence à la dernière rencontre du Comité de parents au cours de laquelle des discussions concernant la réglementation hivernale des cours d'écoles ont eu lieu. Il n'y a pas d'autres sujets spécifiques.

3.2 Information de la direction

Madame Karine Boily dresse un portrait général des activités de l'école. Elle fait mention que le 27 février, un carnaval sera organisé par le personnel de l'école pour tous les élèves.

Elle informe les membres du C.É. de l'arrivée de plusieurs nouveaux élèves au cours des derniers mois. L'équipe école prend soin de toujours bien accueillir ses élèves et leur famille.

3.3 Information des enseignant(s) et du service de garde

Aucune information spécifique.

3.5 Information de l'O.P.P.

Madame Laurence Lajeunesse fait mention de la collaboration avec l'équipe école. Les membres de l'O.P.P. sont satisfaites et prévoient un plan d'activité qui serait davantage structuré pour la prochaine année scolaire. L'organisation d'activité exigeant une grande préparation, il sera important de cibler celles qui répondront aux intérêts des enfants.

Ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant est très satisfaisant, tant pour l'équipe école, les élèves et les membres de l'O.P.P..

3.6 Campagnes de financement 2025-2026

Aucune campagne de financement en cours.

3.7 Information de la représentante au Comité de parents

Voir le point 3.1 de la présidente, ci-haut.

4. VARIA

- 4.1**
- 4.2**
- 4.3**

5. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le mardi 24 mars 2026, à 18 h 30.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Marie-Hélène Salvas propose la levée de l'assemblée à 20 h 30.

Approuvé par Madame Mélanie Blain
C.É.-26-02-899

C.É.-26-02-899

La présidence

La direction